



Défense européenne

La lettre d'EuroDéfense-France

N°43 – Décembre 2013

Case 44-1 place Joffre, 75007 PARIS SP07- Tel/Fax 01 44 42 42 15 - E-mail : eurodefense-france@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul Perruche - Rédacteur en chef : Françoise Lépine

La Méditerranée : un sujet complexe

Par le Général (2S) Alain Faupin

Voir pages 2 et 3

« L'Europe de la Défense est-elle encore un projet réaliste ? »

par Mme Nicole Gnesotto,

Professeur au Conservatoire
des Arts et Métiers, Ancienne
Directrice de l'Institut
d'études de Sécurité de
l'UE, petit-déjeuner débat du
mardi 24 septembre 2013

Pour en finir avec « L'Europe de la Défense »

Compte-rendu du petit-
déjeuner du 13 novembre
2013 avec les Sénateurs
Jacques GAUTIER et
Daniel REINER

Voir page 7

Nous rappelons que les textes
proposés n'engagent que la
responsabilité de leur auteur

EDITORIAL

LE PROBLEME ET LA SOLUTION

A quelques jours du sommet européen de décembre 2013 qui traitera de défense pour la première fois depuis 2008, l'humeur est plutôt au doute voire au pessimisme quant à la capacité des Européens de mettre sur pied une véritable défense commune. Les pays européens ont pourtant un problème de défense : sur fond de « pivot stratégique », la garantie de sécurité américaine qui était jusqu'ici une assurance tous risques, est en train de devenir une assurance au tiers.

Il est vrai qu'après 10 ans d'existence la PSDC présente un bilan plutôt mitigé et qu'elle a donné plus souvent une image d'impuissance opérationnelle que d'efficacité notamment lors des crises récentes (Libye, Mali, Syrie, Centrafrique). Ce constat appelle cependant une mise au point quant aux responsabilités dans cette situation entre l'UE et ses Etats-membres, entre la cause des problèmes et leurs solutions.

L'UE ne peut agir que dans le cadre des compétences que ses Etats membres lui ont fixées. Pour prendre l'initiative d'une opération militaire, il lui faut des capacités de décision, de commandement, des moyens d'action et des financements, dont elle n'a pas été dotée jusqu'ici :

- la décision est collégiale (intergouvernementale) et appartient exclusivement aux Etats membres ; elle repose sur leur intérêt commun d'intervenir ; l'UE n'est qu'un cadre éventuel de mise en œuvre de leur décision,

- elle ne dispose pas de structure militaire permanente de commandement d'opérations ; l'UE doit en créer une pour chaque nouvelle opération, même si des options préétablies existent (recours à l'Otan, nation cadre, centre d'opération généré par l'EMUE),

- elle n'a pas de capacités en propre (sauf le centre satellitaire de Torrejon) et dépend donc totalement de la contribution des nations ; créées sans lien avec une stratégie européenne ou une politique d'emploi, les Groupements Tactiques (ou Battlegroups), structures rigides dévolues a priori aux opérations de l'UE, n'ont quasiment aucune chance d'être engagés,

- faute d'accord sur un financement commun équitable de ses opérations, la charge en incombe toujours à 90% aux contributeurs en forces qui subissent donc une « double peine ».

Les carences de l'UE dans le domaine de la Défense ne proviennent donc pas de la « bureaucratie bruxelloise » mais bien de ses nations incapables d'unir leurs forces. Le problème ne vient pas de « l'Europe » mais du « manque d'Europe ». En revanche la solution aux lacunes des nations européennes et à leur déclin relatif ne peut venir que d'une Europe plus forte et donc plus intégrée. Il serait bon que nos concitoyens le perçoivent et pas seulement dans le domaine de la défense à six mois des prochaines élections européennes pour transformer l'autodérision européenne en lucidité. Les nations doivent cesser d'être le problème et permettre enfin à l'UE de devenir la solution dont ils ont besoin. Les membres d'EURODEFENSE attendent du sommet européen de décembre qu'il ouvre la voie à cette perspective. Très bonne année 2014 à tous.

GCA (2S) Jean Paul Perruche
Président d'EuroDéfense-France

La Méditerranée : un sujet complexe

Général (2S)Alain Faupin

« Façade stratégique de l'Union européenne, la Méditerranée est depuis près de trois millénaires au cœur d'une histoire commune. Les relations stratégiques, économiques, culturelles et humaines y ont acquis une densité rare. L'étroitesse des liens humains tissés avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée et l'intensité des échanges font de cette mer un espace stratégique. Nos intérêts communs sont multiples (nombreux ressortissants binationaux, investissements français, approvisionnements stratégiques) et nous partageons des enjeux communs de sécurité, face notamment au terrorisme et aux trafics. À cet égard, le Maghreb revêt pour la France et pour l'Europe une importance particulière, notamment dans le contexte instable faisant suite aux révolutions arabes. Le risque de vide sécuritaire dans certains pays ou dans certaines zones représente un défi potentiel pour l'ensemble de la Méditerranée et de l'Europe du Sud. La France et l'Europe ont été régulièrement impliquées dans les crises survenues en Méditerranée orientale, qu'il s'agisse du Liban, des crises liées au conflit israélo-arabe, de la Libye et aujourd'hui de la Syrie ».

« L'importance stratégique pour l'Europe de son voisinage oriental, de la Méditerranée, de la partie de l'Afrique qui s'étend du Sahel à l'Afrique équatoriale n'est pas considérée au même degré par tous nos partenaires et alliés. Pour la France, il ne fait cependant pas de doute que ces approches constituent des zones d'intérêt prioritaire pour l'ensemble de l'Union européenne, et qu'une vision commune des risques et des menaces est souhaitable et urgente. Cette priorité collective européenne devrait être d'autant plus affichée que nos alliés américain et canadien attendent de nous que nous prenions une part essentielle des responsabilités dans des zones à l'égard desquelles ils s'estiment moins directement concernés ».

Ce qui précède est tiré in extenso du Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale diffusé en 2013. Il n'y en a pas plus sur la Méditerranée. C'est une belle synthèse qui prend une demi-page des cent soixante que compte l'ouvrage.

Ce que ce Livre blanc ne nous dit pas et qui devrait, par conséquent, faire l'objet d'études et de réflexions de notre part comme de celles des instituts de pensée européens, c'est la façon d'aborder un problème qu'aucune enceinte de sécurité, ni qu'aucun instrument politico-diplomatique n'est parvenu à régler de façon satisfaisante. Le processus de Barcelone, ambitieux et assez bien accepté initialement par les Etats du Sud, a sombré avec l'instabilité qui les a gagnés. Le dialogue Cinq plus Cinq engagé et poursuivi par l'OTAN n'a pas abouti davantage, pour les mêmes raisons auxquelles s'en ajoute une : l'indésirable influence américaine. Enfin la dernière péripétie aura été celle de l'Union Pour la Méditerranée (UPM), un projet fondé sur la parité Nord-Sud élaboré au mauvais moment mais dont l'existence rémanente est peut-être une source d'espoir. C'est du moins l'avis de son Secrétaire Général, Mr Fatallah Sijilmassi, exprimé à l'occasion d'un petit-déjeuner d'EuroDéfense le 1^{er} juillet dernier : *« Nous sommes à la phase 2 de l'UPM ; la coprésidence Nord est confiée à l'UE et non plus à une de ses nations, et la coprésidence Sud est reprise par la Jordanie, pays modéré, de dialogue, apte à construire des compromis et disposant d'un accord de paix avec Israël... Le principe de base est celui de la géométrie variable dans un environnement exclusivement international mais limité autant que faire se peut aux questions socio-économiques... Mais il faut être conscient que pas un millimètre de Méditerranée n'est exempt de politique... J'apprécie l'implication de l'UE, mais déplore le peu d'engagement des pays membres... 2014 sera une année charnière avec un nouveau budget communautaire, une nouvelle Commission, à l'issue des élections européennes dont je crains qu'elles ne soient marquées par la montée des eurosceptiques ».* Il poursuit en estimant que l'Union du Maghreb Arabe (UMA) n'a jamais fonctionné, même comme forum économique et, se référant aux flux migratoires, n'hésite pas, en conclusion, à faire remarquer que la Méditerranée est d'ores et déjà au cœur de l'Europe.

La Méditerranée, à l'évidence, n'a pas le même sens pour un Européen, un Maghrébin, un Moyen-Oriental, un Israélien ou un Turc. Pour tous, néanmoins, cette mer représente un lien avec l'extérieur. Certains y trouvent leurs racines, d'autres leurs intérêts. La diversité culturelle des Etats qui la bordent directement ou indirectement est telle qu'il n'est pas possible d'évoquer une « identité méditerranéenne » au même titre que l'on peut se référer –avec prudence car les jeux ne sont pas encore faits– à une identité européenne.

Aussi serait-il vain de discourir sur une entité méditerranéenne qui n'existe que sur les cartes, donc géographiquement. Bassin composé de plusieurs sous-ensembles, la Méditerranée peut se comparer à d'autres bassins dans le monde, nettement moins déchirés que celui-ci : Ceux, notamment, de la Baltique, de la Mer de Chine méridionale, des Caraïbes, du Golfe perso-arabique etc. Leurs caractéristiques, autres que physiques sont essentiellement de nature socio-économique, même si sur le plan de la sécurité régionale il y a beaucoup à dire et à faire.

C'est donc dans ce cadre complexe qui appelle des propositions concrètes en matière de défense européenne, que l'Assemblée des présidents de l'Association EuroDéfense-international a confié à l'Espagne le soin de mener à bien une étude *« sur la situation politique et sécuritaire actuelle en Méditerranée orientale et méridionale au lendemain des révoltes survenues dans les pays arabes et musulmans »*. Le rapport fourni par Euro-Défense Espagne à la fin du printemps faisait un état des lieux objectif mais inquiétant. Face à ce constat et ne disposant pas de l'outil régional idoine pour traiter l'ensemble des dossiers méditerranéens aggravés par les multiples tensions répertoriées dans le rapport espagnol, il convenait de prolonger ce constat par des propositions innovantes. C'est l'ambition du Groupe de Travail 11bis qui, plutôt que de prendre l'ensemble du problème à bras le corps, va poursuivre son activité en actualisant périodiquement l'état des lieux et en distinguant, parmi toutes les problématiques possibles, celles qui pourraient se prêter à une action concertée entre l'UE, certains pays du Sud de la Méditerranée, l'ONU et quelques agences de

La Méditerranée : un sujet complexe

Suite de la page 2

- Comment l'Union européenne pourrait-elle contribuer à la résolution de la crise syrienne ?
- Comment l'Union européenne pourrait-elle coopérer avec les Etats du Maghreb pour y renforcer la sécurité et contribuer au développement durable de cette région ?
- Serait-il possible pour l'Union européenne de prendre l'initiative d'une activation des forums de concertation méditerranéens en se fondant sur ce qui reste du processus de Barcelone, du dialogue cinq plus cinq de l'OTAN et de l'UPM, et en tirant les leçons des 'révolutions' arabes ?
- L'Union européenne pourrait-elle participer activement au développement et à la sécurisation d'un axe Méditerranée-Niger ?
- Et enfin, l'Union européenne ne pourrait-elle pas s'engager dans un processus de règlement du dossier du Sahara Occidental sous l'angle du développement économique, social et sécuritaire de cette région ?

Ces sujets n'ont pas la même acuité ni la même urgence. Notre Association se doit néanmoins de présenter des propositions sur les questions les plus en rapport avec sa vocation « défense européenne ». L'intervention au Mali a montré très clairement que le sentiment européen pour cette région faisait défaut ; cette campagne aura été une opération française avec une aide logistique appréciable mais limitée de quelques pays amis. Il y a donc bien au sein des Etats européens une carence de connaissance et de motivation pour inclure dans la sphère de la défense européenne la Méditerranée et son hinterland.

C'est sans doute dans ce registre qu'il conviendrait à présent de réfléchir et de faire des propositions qui pourraient utilement s'inscrire dans les travaux d'élaboration d'un livre blanc sur la défense européenne, plus indispensable que jamais.

« Pour en finir avec l'Europe de la Défense » ... !

Tel est le titre du rapport que la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a publié en juillet 2013... Voilà qui est décoiffant, notamment pour tous ceux qui militent depuis tant d'années, notamment au sein d'EuroDéfense-France, pour une Europe de la Défense responsable et efficace ! Au vu de ce titre provocateur, il vient à l'esprit de tout-un-chacun qu'il s'agit là de l'estocade mortelle portée au rêve de la Politique de Sécurité et de Défense Commune, prônée par le Traité de Lisbonne ... Mais cela serait aller trop vite, car un sous-titre vient rectifier ce tir aux effets meurtriers et redonner raison d'espérer : « **Vers une Défense Européenne** ».

A vrai dire – et c'est là tout le talent des rédacteurs de ce rapport – ce document est bien un appel à prendre conscience de la situation dans laquelle se trouve notre continent face aux puissances qui se partagent l'échiquier mondial et à en tirer les conséquences de façon pragmatique pour relancer l'effort de défense.

Les Sénateurs partent d'un constat, hélas incontestable : l'Union Européenne fait du sur place, voire régresse en matière de défense, alors que le Traité de Lisbonne lui donnerait des moyens significatifs pour aller de l'avant. Du fait des réticences des Etats membres à formaliser une coopération structurée permanente qui laisserait certains d'entre eux sur le bord du chemin, ceux qui voudraient aller plus vite et plus loin dans l'intégration de leurs forces armées et de leur outil industriel sont totalement inhibés. Et rien ne bouge...

Mais c'est bien là la suprême subtilité de nos Sénateurs, qui proposent tout simplement, tel Monsieur Jourdain, de faire la CSP sans le dire...

Il faut, à leurs yeux, se rendre à l'évidence que la donne géostratégique a changé, compte tenu de la nouvelle stratégie américaine et des effets de la crise sur les budgets de défense au sein de l'Union européenne. L'émergence d'intérêts propres au continent Européen et de nouvelles menaces sur ce dernier conduit tout naturellement à la nécessité d'une défense proprement européenne.

Comment passer du concept dépassé d'« Europe de la Défense » à celui d'une « Défense Européenne », tel est le cheminement qui nous est proposé par le Sénat. La réponse est simple, tout au moins dans son énoncé :

1/ A court terme, engager une démarche pragmatique permettant, tant au plan opérationnel qu'à celui des capacités et de la base industrielle et technologique, d'élaborer une nouvelle et véritable stratégie Européenne, d'institutionnaliser un Conseil des Ministres de la Défense et de disposer in fine d'un « Ministre européen de la Défense ».

2/ Sur le long terme, redonner souffle et vie au projet politique européen en créant à moyen terme un « Eurogroupe de Défense » qui pourrait « capitaliser sur le traité franco-britannique de Lancaster House » et réunir autour des deux pays signataires l'Allemagne, l'Italie, la Pologne et l'Espagne, voire d'autres encore...

Mais à la réflexion, cet Eurogroupe de Défense, n'est-ce pas tout simplement ce que le traité de Lisbonne qualifiait du terme obscur et technocratique de « Coopération Structurée Permanente »... ? La boucle est bouclée ...

Souhaitons bien vivement que tout l'art ainsi déployé par la Haute Assemblée permettra de réussir le pari, jusqu'à présent infructueux, d'amener Albion à adhérer sans perfidie à cette vision d'une Europe de la Défense sublimée en Défense Européenne... Dans cet espoir, un grand merci à nos Sénateurs pour le poids de la contribution qu'ils apportent dans la relance si attendue au sein du réseau EURODEFENSE.

Général (2s) Jacques FavinLévêque
Membre du Bureau d'EuroDéfense-France

Voir en page 7 le compte rendu de l'intervention des deux sénateurs à EuroDéfense

« L'Europe de la Défense est-elle encore un projet réaliste ? »

Par Mme Nicole Gnesotto,

Professeuse au Conservatoire des Arts et Métiers, Ancienne Directrice de l'Institut d'études de Sécurité de l'UE, petit-déjeuner débat du mardi 24 septembre 2013

Je souhaiterais que fin décembre 2013, le principe d'un RV annuel soit acté, formant un véritable Conseil européen de Défense, avec tous les 5 ans (avec la formation d'une nouvelle Commission), une Nouvelle Revue Stratégique ; fin 2013, nous aurons sans doute des décisions prises sur les capacités ; mais il faudrait aussi **s'occuper des « nœuds gordiens » que sont les 5 contradictions suivantes :**

1> La nouvelle priorité donnée aux capacités et à la coopération industrielle ; il est vrai que le secteur pèse 96 milliards d'euros de CA, dont 23 à l'exportation, 500.000 emplois directs, 960.000 indirects, avec 20 entreprises figurant dans les 500 premières mondiales. Mais les problèmes qui demeurent se résument comme suit :

- L'industrie est très inégalement répartie en Europe : 86 % du CA réalisés sur 6 pays ; les 2/3 de l'emploi sur les seules France/Grande-Bretagne et Allemagne. Comment intéresser les pays qui se sentent non concernés ?
- Les industriels européens eux-mêmes ne sont pas tant enthousiastes que cela de l'Europe de la Défense. Pour eux, le marché est d'abord mondial et... civil. NB : pendant la session de Q/A, NG a bien repris l'argument, que l'industrie européenne ne pourrait prétendre à la masse critique, face à la compétition internationale, qu'en renforçant sa base européenne et sa dualité, en s'inquiétant de ce que la part de marché européenne de l'exportation d'armement dans le monde (lequel progressait de 43 à 56 Mrds de dollars) soit passée entre 2008 et 2012 de 34 à 27 %.

2> Le rôle de la Commission :

D'un côté les Etats membres veulent garder la main et le contrôle sur la PSDC. Ils défendent la règle de l'unanimité, le primat des souverainetés nationales, le rôle non décisionnel de la Commission et du Parlement. De l'autre, ils favorisent deux évolutions qui renforcent pourtant le rôle de la Commission :

L'approche globale d'une part.

Les moyens financiers pour le développement, la reconstruction des pays après la crise, sont dans les mains de la Commission, laquelle refuse d'obéir aux Etats.

La priorité industrielle d'autre part.

La Commission gère les budgets de R & D, lesquels sont estimés à 70 milliards d'euros pour les 7 années à venir. Il y a eu un accord récent pour réserver 2,2 % du Programme Cadre pour la Recherche et le Développement, soit 1,4 Milliards d'euros sur 7 ans, pour la sécurité, mais la Commission indique n'envisager de financer que des projets civils, car le Traité ne lui permet rien d'autre.

la Commission reste sur sa philosophie de la concurrence libre, non faussée et de transparence, « challengeant » les restrictions invoquées par les pays au nom de la sécurité nationale. Or un marché de 28 clients ne peut pas être traité comme un marché de 500 millions de consommateurs.

Il faudrait penser un « new deal » entre les Etats membres et la Commission.

3> Le facteur américain :

- Obama 1 était ouvert aux initiatives européennes ; le début d'Obama 2 ira plus loin, demandant à l'Europe de prendre davantage sa part à l'effort de défense, pour permettre aux Etats-Unis de libérer les ressources nécessaires pour leur présence en Asie/Pacifique ;

- mais depuis quelques semaines, l'abstentionnisme américain (et même plus largement, anglo-saxon) reflète une réticence maximale à l'usage de la force. On dirait que les Etats-Unis s'europanisent à vitesse grand V, et on ne peut pas demander à l'Europe d'être plus royaliste que le Roi. Ces évolutions américaines ne vont pas inciter les Européens à en faire plus en matière d'intervention extérieure.

4> Le Royaume-Uni est à la fois indispensable en matière de défense et impensable en matière d'Europe. Conséquences : faisons de la défense européenne sans lui s'il ne veut pas s'y associer (opérations de stabilisation / peacekeeping).

5> La contradiction au cœur même de nos politiques de défense : il n'y a pas coïncidence entre nos intérêts de sécurité et nos valeurs démocratiques : droit de l'homme, gouvernance,.... Lorsque l'on pense aux cas libyens, égyptiens, syriens, sommes-nous suffisamment clairs sur nos intérêts de sécurité à long terme ?

On pourrait encore ajouter une dernière contradiction qui est le manque de synergie entre politiques de sécurité interne et externe, malgré les bonnes intentions maintes fois réitérées.

Conclusions :

- **Le véritable pessimisme consisterait à refuser de reconnaître ces difficultés ;**

- **La France doit impérativement remettre son costume de leader en matière de sécurité et de défense européenne**

**5èmes Journées de
rencontre des jeunes
Européens
organisées par
EuroDéfense-Espagne**

Trois ans après les rencontres jeunes de Saint-Cyr l'Ecole, la Vème édition de la *Young European EuroDefense Conference* (YEEC), conjointement organisées par EuroDéfense-Espagne et EuroDéfense-Portugal s'est tenue à Tolède. Elle a réuni du 14 au 20 juillet 2013 près de 80 participants en fin d'études ou en début de vie professionnelle, originaires des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie. Pour sa part, la délégation d'EuroDéfense-France se composait de neuf délégués issus de divers horizons professionnels mais aussi étudiants.

Destinée à mettre en lumière les principaux défis de l'Union européenne en matière de sécurité et de Défense dans les années à venir, cette conférence a également permis de promouvoir les échanges entre les participants de différentes nationalités dans un état d'esprit dynamique et a contribué à donner ainsi une autre vision de l'Europe, celle des peuples unis avec l'objectif d'améliorer les choses ensemble. Le programme proposé lors de cette Vème session des YEEC comportait à la fois des visites, des conférences, ainsi que des séances de travail collectif orientées sur cinq enjeux considérés comme majeurs :

- Réflexion sur le futur de l'Europe et de sa défense ;
- La communication sur les problématiques de sécurité et de défense ;
- Les défis de la base industrielle et technologique de défense européenne ;
- L'importance de la Méditerranée pour l'Union européenne ;
- Le futur de la société européenne, risques et opportunités.

Les visites de sites intégrées au programme ont su donner aux enseignements théoriques leur dimension opérationnelle, offrant un complément indispensable pour comprendre les problématiques dans leur globalité. Les travaux de groupe ont pour leur part permis un exercice de négociation et une construction intellectuelle particulièrement intéressants. Grâce à l'excellente organisation de la conférence et des activités périphériques, cet événement restera donc comme un moment fort et particulièrement enrichissant pour les jeunes du réseau EuroDéfense.

Aurélien Seguin
Membre du Bureau d'EuroDéfense-France

Petit déjeuner d'EuroDéfense

le jeudi 12 décembre 2013 a eu lieu une rencontre autour du Général Grégoire de Saint Quentin qui est venu parler de l'

**« Emploi des forces spéciales en
opérations :
L'exemple de l'opération SERVAL »**

Il y a un an, en décembre 2012, le Lt Colonel Létondot, de l'EMA, avait brossé un tableau très concret et très fouillé de la situation au Mali. Quelques semaines plus tard, nous pouvions vérifier, avec l'opération SERVAL, combien sa prestation nous avait permis de mieux comprendre les enjeux et le déroulement de l'action de nos forces, ainsi que les développements ultérieurs de la situation du pays.

Un an après, il nous a semblé intéressant de faire le point sur l'affaire malienne, y compris sur les conditions et les résultats de l'engagement de nos amis européens. Les récents et dramatiques événements ne font sans doute que rendre plus souhaitable un tel rendez-vous, qui a eu lieu le 12 décembre.

Un compte rendu en sera publié dans notre prochaine Lettre « Défense européenne »

REJOIGNEZ NOUS, DEVENEZ MEMBRE

Madame, Mademoiselle,
Monsieur.....

Adresse postale :
.....
.....

Adresse internet :
.....
.....

Verse à l'association EuroDéfense-France, la somme suivante :

Cotisation membre titulaire 50€ dont 60%
remboursés en abattement d'impôt sur le revenu.
(Association d'intérêt général – Loi de 1901)

Cotisation membre jeune 25€

Don membre bienfaiteur

Merci de faire parvenir bulletin d'adhésion et chèque à l'adresse postale de l'Association

EuroDéfense-France Délégation
Déléguée Marie Laure Damas –
Commissaire- colonel Claude Théret

Tél/Fax : 01 44 42 42 15

Adresse postale : EuroDéfense-France - Case 44 - 1, place Joffre
- 75700 PARIS SP 07

Courriel : eurodefense-france@wanadoo.fr

Conférence EURODEFENSE La Haye

Deuxième Conseil 2013 des Présidents des associations EuroDéfense

-10 et 11 octobre 2013-

Dans la suite des réunions annuelles organisées depuis 1995, le réseau EURODEFENSE aurait dû tenir, à l'automne 2013, ses XIX^e Rencontres Internationales (RIE). Malheureusement, dans le contexte économique général actuel, et avec la raréfaction des subventions publiques et privées, aucune association nationale EuroDéfense ne pouvait assumer cette charge ; cependant, répondant au souhait du Conseil des Présidents de maintenir la périodicité bi-annuelle de ses réunions, EuroDéfense-Nederland acceptait d'accueillir la réunion d'automne avec une participation strictement limitée aux présidents et secrétaires généraux des associations du réseau. Ainsi, grâce au soutien du ministère néerlandais des affaires étrangères, du Royal Institute of Engineers et de la société TNO (recherches appliquées dans le domaine sécurité/défense), la réunion, initialement prévue sur une seule journée, s'est déroulée à La Haye les 10 et 11 octobre avec la participation de trente délégués, mais malheureusement en l'absence des représentants grecs, hongrois, italiens, luxembourgeois et roumains, empêchés par des obligations nationales.

Accueillis avec une trentaine d'invités néerlandais dans les locaux fonctionnels du ministère des Affaires étrangères par le Dr Willem van Eekelen, président d'EuroDéfense-Nederland, les délégués ont tenu une véritable « conférence », tout au long de la première journée, sur le thème de *l'Europe, acteur de la sécurité et de la défense*. Introduite par Wim Geerts, directeur général des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères, puis soutenue par les déclarations de Claude-France Arnould, directeur de l'Agence européenne de défense, et du général Wolfgang Wosolsobe, directeur général de l'état-major européen, la discussion a porté d'abord sur les affaires politiques et militaires. Nourris ensuite par les interventions des représentants du ministère néerlandais de la défense et de la commission européenne et d'industriels néerlandais, les échanges se sont poursuivis sur les aspects économiques et industriels, avec une attention particulière à la communication de la Commission du 24 juillet 2013. L'ensemble des débats a fait ressortir les attentes suscitées par la réunion du Conseil européen de décembre 2013, normalement consacré aux affaires de politique étrangère, de défense et de sécurité, pour que soient levés un certain nombre de points de blocage de la construction de l'Europe de la défense, points soulignés par ailleurs dans la lettre adressée par EURODEFENSE à Mr Van Rompuy, président du Conseil européen.

Réservées aux seuls membres d'EURODEFENSE, les activités du 11 octobre ont été partagées entre une visite de la société TNO et la réunion proprement dite du Conseil des Présidents, tenue à l'EersteKamer der Staten-Generaal (Sénat néerlandais).

Dans sa présentation de TNO, l'amiral (ret) Jan Kelder, directeur associé, a souligné, outre son statut de société privée à capitaux d'Etat, l'ampleur et la diversité de ses domaines d'activités. Véritable laboratoire de recherches appliquées, la société s'intéresse à tout ce qui peut concerner la sécurité, aussi bien celle du cycliste que celle des dauphins en passant par celle des véhicules blindés ! Les développements qu'elle propose peuvent être à usage national protégé, ou vendus à l'étranger, ou encore faire l'objet d'une coopération européenne ou internationale. Assez unique en son genre, elle constitue donc un fleuron de l'industrie de défense néerlandaise.

A l'issue de cette visite, les présidents se sont rendus au Sénat sous la conduite de Mr. Willem van Eekelen ; ancien sénateur, ce dernier a tenu à faire lui-même les honneurs de cet immeuble chargé d'histoire à ses collègues européens avant de présider leur deuxième réunion de l'année 2013.

Pour les activités passées, le Conseil a pris note des échos positifs suscités par sa lettre adressée en juin à Mr Van Rompuy et aux autorités européennes pour la préparation du Conseil européen de décembre 2013 ; il a également pris connaissance du rapport sur le remarquable déroulement de la Rencontre EURODEFENSE des Jeunes Européens (REJE) organisée en juillet à Tolède par les EuroDéfense espagnole et portugaise (*voir compte rendu d'Aurélien Seguin page 5*).

S'agissant des groupes de travail, il a demandé la poursuite des travaux sur la situation en Méditerranée (GTE 11bis - Espagne) et sur la cybersécurité (GTE 17 – Royaume Uni) ; il a en outre demandé que soient relancés les travaux du GTE 18 sur le Marché Européen des Equipements de Défense (MEED) et la Base Industrielle et Technologique de Données (BITD) (GTE 18bis - France). (*Les travaux du GTE 11bis font l'objet d'un article « La Méditerranée : un sujet complexe » page 2*).

Le Conseil a par ailleurs approuvé un certain nombre de mesures d'organisation, notamment celles relatives à l'extension du réseau (Lituanie, Pologne, Bulgarie, République tchèque) et à l'établissement d'un partenariat avec l'Association européenne des Ingénieurs de défense (EDTA) représentée par son président Jan Wind.

S'agissant des activités à venir, EuroDéfense-Grèce a proposé d'organiser la réunion du Printemps 2014 à la faveur de la présidence grecque de l'Union européenne ; en cas d'impossibilité, EuroDéfense-Austria prendra en charge cette organisation. La réunion d'Automne se tiendra en novembre à Berlin, elle sera organisée par EuroDéfense-Deutschland dont le président assurera en conséquence, pour l'année 2014, la présidence tournante du réseau EURODEFENSE.

En complément des différentes séances de travail et visites, et comme la tradition s'en est maintenant bien établie, des moments conviviaux avec les conjoints ont permis de développer et renforcer les liens amicaux déjà établis dans le passé entre les participants, voire d'en créer de nouveaux. L'importance de ces moments ne doit pas être négligée ; ils permettent en effet de développer des liens d'amitié personnelle entre Européens, gage de la pérennité des actions d'EURODEFENSE au-delà des inéluctables difficultés de la construction européenne.

Malgré son caractère inhabituel, entre « conférence » et rencontre de « club », cette réunion de l'automne 2013 a atteint son double but : échanges en séances de travail et développement de la solidarité du réseau par un climat amical et convivial. Il a ainsi démontré la nécessité de ce rendez-vous bisannuel et, en même temps, par omission, le caractère irremplaçable des Rencontres Internationales EURODEFENSE habituelles !

Jean Guinard
Secrétaire général EURODEFENSE

Pour en finir avec « l'Europe de la Défense »
Compte-rendu du petit-déjeuner débat du 13 novembre 2013
avec les Sénateurs Jacques GAUTIER et Daniel REINER

Dans la perspective du Conseil européen du mois de décembre qui verra à l'ordre du jour les questions concernant la défense, un groupe de travail a été constitué à l'initiative du président de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des Forces armées du Sénat afin d'apporter une contribution à la réflexion sur ce sujet, mal défini et donc mal compris.

Les sénateurs Jacques GAUTIER et Daniel REINER sont deux des quatre co-présidents¹ de ce groupe de travail qui a rédigé le **rapport d'information N° 713 (2012-2013)** au titre provocateur : **Pour en finir avec « l'Europe de la Défense »**.

Après la présentation des orateurs et de la thématique par le président, Jean-Paul PERRUCHÉ, Daniel REINER précise que le travail parlementaire se situe à un niveau intermédiaire entre celui des experts de toute nature et pour ce qui est de leur commission, celui des militaires et des industriels du monde de la défense ; il se trouve aussi au cœur des problématiques budgétaire puisque ce sont les parlementaires qui votent les budgets. Cette position leur permet d'émettre des idées, de poser des questions, parfois dérangeantes, dont le but est de faire bouger les lignes. C'est l'objet de leur rapport sur la question de la défense européenne.

Une littérature abondante existe sur le sujet de l'Europe de la défense et dans le même temps les questions de défense au niveau de l'Europe semblent totalement figées, voire en régression (exemple de l'échec de la fusion BAE-EADS ; solitude de la France lors de l'intervention au Mali).

Aussi, les premières questions que se sont posées le groupe de travail ont été : Pourquoi ça ne marche pas ? D'où vient cette idée ? Parle-t-on de la même chose ? Première constatation, pratiquement chaque pays d'Europe a sa conception de ce que pourrait être une défense européenne et l'Europe de la défense est une idée franco-française incompréhensible par nos partenaires. De plus, dans les opinions publiques, ces notions se confondent avec la PSDC qui est plus civile que militaire.

Jacques GAUTIER expose les principales problématiques qui, aux yeux des sénateurs, obligent les pays d'Europe à s'intéresser à cette question. Il y a tout d'abord les contraintes budgétaires de tous les pays et, pour la plupart, la réduction du format de leurs armées. Alors que les pays émergents (Ceux des BRIC¹ notamment) s'arment fortement, l'Europe prend le risque de « sortir de l'histoire » si elle n'est plus capable de défendre ses intérêts et ses valeurs ou tout simplement de se défendre. Il y a aussi le désengagement des Etats-Unis désormais tournés vers l'Asie et fatigués des expéditions hasardeuses (Irak et Afghanistan). La conclusion est donc évidente : l'Europe doit se prendre en main et les pays européens doivent trouver le moyen d'avancer ensemble notamment dans le domaine de l'industrie de défense et de la recherche. De plus, les valeurs que portent l'Europe et les intérêts économiques de l'Europe ne pourront pas être garantis ou défendus sans l'existence d'un bras armé efficace. Devant l'évidence du blocage actuel, il faut changer de méthode et proposer la possibilité de créer « des groupes pionniers ». Sur une thématique ou pour une action, il pourrait être créé un groupe ad hoc de pays volontaires où même les « petits pays » pourraient apporter des compétences.

Les Sénateurs décrivent l'exemple de l'échec de l'idée d'une flotte européenne avec le revirement de l'Allemagne désormais (et surtout depuis la réunification) davantage tournée vers l'Est.

Daniel REINER parle ensuite de l'impact du rapport. Le titre provocateur leur a apporté un premier succès d'estime pour leur courage. Mais le contexte est néanmoins défavorable pour faire avancer l'idée, même si elle est bien maintenue à l'ordre du jour du Conseil européen de décembre. En effet, même si des relations bilatérales constructives permettraient des avancées, le contexte politique n'autorisera aucun engagement notamment du fait que l'Allemagne n'a toujours pas de gouvernement ! Les désengagements des pays en matière de défense font que cette question n'est plus prioritaire pour eux face aux problèmes économiques et sociaux.

Il faudra peut-être se contenter de consolider l'existant (veiller à l'application des directives qui permettent des avancées en matière de défense et s'appuyer sur les textes en vigueur comme le Traité de Lisbonne) ou le mettre en valeur (engagement sur les drones, sur les avions-ravitailleurs, sur le futur avion de combat). Mais sur le plan opérationnel, cela semble plus compliqué. Des documents préparatoires comme ceux de Catherine ASHTON ou Michel BARNIER et quelques déclarations de divers responsables des questions européennes donnent cependant un peu d'espoir.

- Plusieurs questions suivent l'intervention dont celle-ci : *sur les avions de combat dont la production en Europe sera morte dans 20 ans alors que les pays émergents en construiront ; comment impliquer le parlement européen ?*

Réponse : oui, pour les avions de combat de la 6^{ème} génération, il va y avoir un problème si la recherche n'est pas soutenue. Les Russes, Chinois et Indiens vont nous dépasser dans quelques décennies. Il faut déminer le terrain par des associations bilatérales et voir comment faire entre les normes OTAN et européennes. Il faut associer le parlement européen (Arnaud DANJEAN y travaille) et les parlements nationaux qui sont encore très jaloux de leurs prérogatives. Il est important aussi de faire évoluer les mentalités vers une prise en compte de la dimension européenne (les Polonais qui achètent des avions américains). Il faut profiter de toutes les fenêtres d'opportunité pour faire avancer les idées de coopération, y compris avec les Etats-Unis (voir au Mali, les drones US avec la logistique française).

UNE STRATEGIE MARITIME POUR L'UNION EUROPEENNE

Gilles Combarieu (vice-amiral 2s)

L'Europe, cap occidental du continent eurasiatique, est bordée par de nombreuses mers et est l'héritière d'antiques cultures maritimes. Les nations maritimes, Etats-membres de l'UE, ont une responsabilité commune pour la sécurité maritime de l'Union. Au-delà des eaux côtières la mer est par nature internationale. Cette réalité impose aux Etats riverains de se coordonner, toujours plus étroitement. Ces constatations sont d'autant plus actuelles que la mondialisation a de fortes implications dans le domaine maritime.

La mondialisation actuelle est un défi pour l'Europe car elle entraîne une très nette croissance des activités maritimes :

- accroissement du commerce maritime ; - ressources sous-marines : pétrole, minerais ;
- ressources halieutiques (réponse au défi alimentaire) ; - systèmes de production d'énergie renouvelable offshore ; - flux d'informations économiques circulant par les câbles sous-marins intercontinentaux ; - importance économique des zones côtières et des hubs maritimes ; - rivalités entre chantiers navals et fournisseurs d'équipements maritimes ; - nombre croissant de vies humaines en mer...

Toutes ces activités nécessitent un environnement sûr dont doit se préoccuper l'Union européenne.

Pour faire face à ces enjeux et ces risques l'UE a mis en place des politiques par secteurs d'activités dont les coordinations ont été confiées à diverses agences relevant de sa compétence : Frontex, Agence de sécurité maritime, Agence de contrôle des pêches, Centre d'Analyse des Opérations Maritimes (Narcotique) et Centre satellitaire de l'UE.

La Direction Générale « DG Mare » a développé une Politique Maritime Intégrée (PMI), qui est essentiellement orientée vers le développement économique, la protection de l'environnement et la sûreté. Plusieurs agences ont été créées au fil des besoins, y compris dans le domaine de la défense (AED), avec à ce stade un objectif plus technique de soutien à la recherche et à la mutualisation de capacités.

L'Union européenne a la responsabilité majeure d'assurer la défense et la sécurité de son espace, de ses citoyens et de leurs biens, collectifs ou privés. Les défis et les enjeux évoqués montrent que cette mission ne peut pas se limiter aux frontières aéroterrestres d'une Union en régulière évolution. Or l'ensemble institutionnel européen est complexe. A côté de l'UE, d'autres ensembles se sont constitués de longue date avec des ambitions qui se recouvrent parfois, en premier lieu l'Alliance atlantique. Il n'y a donc pas encore de réelle continuité entre les exigences de **défense** d'une part, et les impératifs de **sécurité** de l'autre. Toute activité dans le domaine maritime, hors eaux territoriales reconnues, se trouve par nature confrontée à cette problématique. Cette discontinuité des stratégies, qui laisse aux Etats l'essentiel des initiatives, affaiblit le potentiel d'action extérieure de l'Europe. Le but de cette stratégie maritime européenne est de contribuer à améliorer la nécessaire complémentarité entre politiques de **défense** et de **sécurité**, à l'échelle d'un ensemble complexe et évolutif.

Pour ce faire, le groupe de travail d'EuroDéfense-France a fait cinq recommandations pratiques :

- **Contribuer à la sécurité du domaine maritime mondial** : Les Etats Membres doivent faire des efforts pour faire évoluer leurs marines militaires vers des capacités plus multi-missions, comme la sécurité du trafic maritime, l'assistance humanitaire, la protection des ressources énergétiques offshore, la lutte contre les trafics illégaux de toutes sortes et plus généralement la protection de l'environnement sans préjudice des missions nationales propres.

- **Mettre en place la Stratégie Maritime européenne en s'appuyant sur les actuelles stratégies par bassin maritime** : Le développement de la sécurité maritime par bassin nécessite de disposer en temps réel des informations de surveillance maritime des approches. Pour cela, il faut donner une grande priorité au projet CISE et à ses applications par bassin.

- **Coordonner les agences maritimes de l'UE entre elles et avec les administrations des Etats-membres** : En pratique il faut organiser un audit¹ des agences maritimes de l'UE pour définir comment mettre en place cette « *autorité de coordination* », véritable Directeur général de l'UE pour les affaires maritimes, et voir dans quelle mesure la « co-localisation » de certaines d'entre elles n'améliorerait pas leur coordination.

- **Coordonner la participation des Etats-membres dans les organisations maritimes internationales** : L'UE doit favoriser le bon fonctionnement des institutions et un ordre fondé sur le droit maritime international. Les Etats-membres doivent se concerter pour élaborer le point de vue de l'UE et parler d'une seule voix à l'ONU, à l'Organisation mondiale du Commerce et à l'Organisation maritime internationale.

- **Faciliter l'acquisition des capacités** : L'UE doit aider l'acquisition de capacités de surveillance maritime en mettant en place un cadre de règlement et des actions de coopération favorables à l'activité des chantiers navals en Europe : regroupement des spécifications, recherches en commun, programmes multinationaux ... Un marché intérieur européen est la condition d'un socle industriel viable et capable de faire vivre une filière navale. La PSDC devrait en être le cadre promoteur. Cela passera aussi par la volonté politique de fédérer les travaux des nations maritimes, auxquelles se joindront celles qui se sentiront concernées pour ébaucher une planification capacitaire et des feuilles de route qui exprimeront de façon collective le besoin (capacités, calendriers).

En conclusion, une stratégie maritime européenne doit être globale. Outre les aspects économiques de la Politique maritime intégrée de l'UE, elle doit inclure la **dimension sécuritaire**, pour la surveillance des approches maritimes et les diverses opérations de police en mer, mais aussi une **dimension défense**, notamment du fait que l'UE utilise souvent des bâtiments militaires pour les missions de la PSDC.

EuroDéfense-France Délégation

Commissaire- colonel Claude Théret - Marie Laure Damas **Tél/Fax** : 01 44 42 42 15
Adresse postale : EuroDéfense-France - Case 44 - 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07
Courriel : eurodefense-france@wanadoo.fr